



VERSAILLES

3ème Congrès du Sgen-CFDT de l'académie de Versailles

19 janvier 2021 à Cergy
Petit vademecum: Le congrès en 8 questions

Pourquoi un Congrès à Cergy le 19 janvier 2021 ?

Le Sgen-CFDT Versailles aurait dû tenir son Congrès en octobre 2020, car le précédent avait eu lieu en octobre 2016 à Malakoff. Le confinement et ses suites ne permettait pas de préparer le Congrès dans les délais. **Le Conseil syndical a donc pris la décision de prolonger le mandat en cours et de reporter le Congrès.**

Le Conseil syndical a choisi de tenir de tenir Congrès à **la Maison de Syndicats de Cergy, qui présente plusieurs avantages** : des locaux spacieux (respect des distances physiques) et bien desservis par les transports en commun (il y a également un grand parking). En outre, nous pouvons disposer de ces locaux CFDT à titre gratuit, avantage important s'il fallait annuler ou reporter.

En fonction de l'évolution des conditions sanitaires, les modalités d'organisation pourront être amenées à évoluer, y compris vers du distanciel...

A quoi sert un Congrès ?

Un congrès, c'est l'occasion de faire le point avec tout-e-s les adhérent-e-s : bilan des années écoulées, perspectives pour les années à venir, choix de l'équipe qui conduira l'action du syndicat.

Il y a trois moments clés dans un congrès :

- **Le bilan** des 4 années de mandat écoulé, autour du « rapport d'activité » présenté par le Conseil Syndical ;
- Les grands principes pour l'action à venir, les priorités, autour de la « **résolution d'orientation** » élaborée et débattue avant et pendant le congrès. Elle doit être en accord avec les principes fédéraux adoptés au niveau national lors du Congrès Aix-les-Bains (2016). Le congrès fédéral prévu en mai 2020 a été reporté à mai 2021 (à Dijon).
- **L'élection de l'équipe qui animera la vie du syndicat : le Conseil Syndical.** Lors de sa première réunion, à l'issue du Congrès, le conseil syndical élit **la Commission exécutive, qui anime, avec l'équipe des militant.es, la vie au quotidien du syndicat.**

Pourquoi et comment préparer un Congrès ?

Préparer le congrès c'est :

- Se réunir pour faire un bilan de notre activité ;
- Se réunir pour décider des priorités à porter dans les 4 prochaines années.

Pendant la période de préparation du congrès, chaque section syndicale est appelée à réunir ses adhérent.es en Assemblée Générale pour débattre et participer à l'élaboration des textes qui seront soumis lors du congrès, y proposer des amendements et nommer les délégué.es qui représenteront les adhérent.es de la section lors du congrès.

Qui peut participer au Congrès ?

Les adhérent.es à jour de leur cotisation.

La participation au congrès ouvre droit à une Autorisation Spéciale d'Absence.

Comment le Sgen-CFDT de l'académie de Versailles est-il organisé ?

- **Les sections syndicales** : Chaque adhérent.e est membre d'une Section syndicale, en fonction de son lieu d'exercice. Les personnels de l'enseignement scolaire se rattachent à une section sur la base départementale. Le supérieur, les établissements autonomes et les services administratifs centraux ont leur propre structuration mais peuvent aussi se joindre aux AG départementales.
- **Le Conseil Syndical** : C'est l'organe directeur du syndicat. Il se réunit au moins cinq fois dans l'année scolaire. Il comprend au maximum 42 membres.

Il détermine les orientations générales, la politique revendicative et de développement du syndicat. Il fixe les grandes lignes budgétaires, approuve les comptes et affecte le résultat de l'exercice comptable.

Le Conseil syndical est élu lors du Congrès.

Si les propositions de modifications statutaires proposées sont adoptées, le CS devra à l'avenir comporter au moins autant de femmes que d'hommes.

Il pourra se renouveler régulièrement en cours de mandat au fur et à mesure des départs (retraites, mutations, démissions...).

Chaque adhérent.e peut se porter candidat.e au conseil syndical. Il ou elle devra présenter sa candidature en se manifestant auprès de sa section et à l'aide du **bulletin de candidature à renvoyer à l'adresse congresversailles2021@sgen.cfdt.fr**



Le Conseil syndical élu lors du Congrès de Malakoff en octobre 2016

➤ **La Commission Exécutive :**

Constituée à l'heure actuelle de 10 membres dont la ou le Secrétaire Général.e et le ou la trésorier-ère, la C.E. est l'organe d'exécution des orientations et des décisions prises par le Conseil Syndical. Elle assure le lien avec les sections. Elle accomplit les tâches administratives incombant au syndicat. Elle rend compte de son activité au Conseil Syndical et arrête les comptes du syndicat.



La Commission exécutive élue lors du Congrès de Malakoff en octobre 2016

Quels sont les textes qui régissent le fonctionnement du syndicat ?

- **Les statuts** : Ils constituent la base juridique du syndicat en définissant notamment son organisation démocratique. Ils ne peuvent être modifiés que lors des congrès dans les limites fixées par la loi et les statuts de la CFDT. Ils définissent notamment les conditions du fonctionnement démocratique du syndicat et les missions des instances internes qui y participent.
- **Le règlement intérieur** : Il définit les règles de fonctionnement du syndicat conformément aux statuts. Contrairement aux statuts, le règlement intérieur peut évoluer en cours de mandat sur vote en Conseil syndical.
- **Le rapport d'activité** : Présenté lors des congrès, ce document rend compte de l'activité du syndicat, dresse le bilan de son action au cours de la période écoulée. Il permet de dresser un bilan d'actions et de l'évaluer au regard des priorités définies par la résolution adoptée au congrès précédent.
- **La résolution d'orientation** : Ce texte définit les grandes lignes d'actions du syndicat pour les 4 années à venir. Il est élaboré en phase préparatoire du Congrès et soumis au vote en Congrès. Il s'inscrit dans le cadre défini par la résolution de la fédération des Sgen-CFDT.

Que faire lors des AG de sections qui préparent le Congrès ?

Il appartient à chaque section de se réunir en AG, y compris le cas échéant en visio-conférence :

Pour les sections départementales, les AG sont programmées :

- 78 : lundi 16 novembre à 18h en visio-conférence
- 91 : mardi 17 novembre à 18h en visio-conférence
- 92 : mercredi 18 novembre à 16h en visio-conférence
- 95 : lundi 9 novembre à 20H30 en visio-conférence

Lors des AG des sections, il y aura à :

- **examiner les propositions de modifications statutaires et du règlement intérieur** et déposer des amendements le cas échéant (au plus tard le 19 novembre 2020, délai statutaire)
- **dresser le bilan de la section pour le mandat écoulé** : quelles réussites ? Quelles déceptions ?
- **réfléchir aux grandes orientations souhaitées pour le syndicat dans les 4 années à venir** (attention, il s'agit bien de réfléchir à nos déclinaisons académiques du projet global du Sgen-CFDT)
- **réfléchir à la représentation de la section au Congrès et au Conseil syndical** : chaque section doit envoyer des délégué.es au Congrès et présenter une ou des candidatures au Conseil syndical.

Les AG de section feront l'objet d'un compte-rendu.

Comment participer au Congrès ?

C'est simple, il suffit de :

- **vous inscrire par mail à l'adresse dédiée congresversailles2021@sgen.cfdt.fr en joignant le bulletin d'inscription complété**
- **déposer l'autorisation spéciale d'absence auprès du supérieur hiérarchique au plus tard le 12 janvier 2021.**

À la réception de ta demande de participation nous te transmettrons tous les documents nécessaires au dépôt de la demande d'autorisation d'absence auprès de ton ou ta supérieur.e hiérarchique.

Nous te transmettrons également toutes les informations complémentaires nécessaires.